

Année scolaire 2022/2023

Références Pichon : <https://www.cmaliste.fr/listes/ecole-privee-taillon-ce1-mme-esbalin>

- 1 cahier de texte
- 1 chemise à élastique avec rabat
- 1 porte vues 60 volets
- 1 cahier de brouillon 17x22 96 pages
- 1 classeur A4, 4 anneaux, dos 40mm
- 6 intercalaires (à mettre dans le classeur)
- 25 pochettes transparentes perforées
- 2 cahiers couverture plastique jaune 17x22 (96 pages) **sans spirale à GRANDS CARREAUX**
- 1 cahier couverture plastique rouge 24x32 (96 pages) **sans spirale à GRANDS CARREAUX**
- 1 ardoise blanche : 1 face unie, 1 face seyes
- 1 rouleau de papier transparent pour recouvrir les livres (à garder à la maison pour recouvrir les livres et le fichier)
- 1 boîte de mouchoirs jetables
- 1 vieux tee-shirt pour les activités de peinture

Une première trousse contenant :

- crayons de couleurs
- feutres de couleurs

Une seconde trousse contenant :

- règle (20cm)
- 1 stylo bleu : stylo gomme + recharges ou 1 stylo plume avec recharges + effaceur
- stylos à bille : bleu, rouge, vert et noir
- 3 crayons gris HB + taille crayon (avec réservoir) + gomme + surligneurs
- 4 feutres VELLEDA + chiffon
- 1 paire de ciseaux (pour droitier ou gaucher) + 3 **gros** sticks de colle

➤ **Pour les nouveaux élèves merci de prévoir également :** 1 cahier 21x29.7 travaux pratiques 48 pages (24 pages seyes, 24 pages blanches)

Tout le matériel doit être :

- **Renouvelé dès l'usure ou en cas de perte**
- **Marqué au prénom de l'enfant (règle, crayons, ardoise, dictionnaire...)**

AU PLUS TARD LE 26 août 2022

Monsieur, Madame incivent (nom, prénom de l'enfant) Classe :

à la cantine

- le jour de la rentrée mon enfant mangera à la cantine : oui non
- **à la cantine en « demi-pension »** : Entourer le ou les jour(s) de la semaine ou votre enfant mangera à la cantine (au choix 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine).

lundi mardi jeudi vendredi

Régime alimentaire : sans porc

Allergies :

NB : Pour une bonne gestion de la cantine, **merci de remplir ce coupon avec précision.**

Cette inscription est **valable pour toute l'année scolaire** sauf **modification ECRITE** donnée **une semaine avant la fin du trimestre.**

Les frais sont à régler **dès réception de la facture.**

Les élèves qui mangent à la cantine de manière occasionnelle doivent **obligatoirement s'inscrire au plus tard la veille avant 9 h** (soit le lundi pour le mardi, le mardi pour le jeudi, le jeudi pour le vendredi, le vendredi pour le lundi et le dernier jour de classe pour le retour des vacances) et fournir un ticket repas (en vente au secrétariat).